



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MAI 2020

Le 05 Mai 2020, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en visioconférence.

Monsieur le Maire :

" Premièrement, dans les règles, je vous prie d'éteindre vos micros car cela devient inaudible très rapidement.

Cette visioconférence doit être publique puisqu'elle sera mise en live sur la page Facebook de la Mairie.

Je rappellerai ultérieurement les conditions de la réunion mais pour le principe de base, nous avons une assemblée délibérante qui est l'ancien Conseil Municipal qui a eu lieu de 2014 à 2020. Seules les personnes faisant partie de cette assemblée délibérante peuvent parler. Les autres, de par la loi, doivent être présentes et informées mais ne peuvent intervenir dans les débats.

Tous les votes que nous aurons se feront après un appel nominatif, afin que ce soit inscrit et enregistré."

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Membres du Conseil Municipal.

MEMBRES PRESENTS :

MM. Philippe ARDHUIN – Christian ARNAUD – Léonard BALDOCCHI – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Robert CANAMAS – Philippe CHANTRAINE – Dominique FERREN – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Édouard GAI – Jean Le PESQ – Gilbert MAGNAN – Paul MAISON – Sylvie PIQUENOT – Paule RANUCCI – Claudine SEGURA – Violette STISSI – Dominique VALERA – Sylvie YEROUNIAN – Gilbert ZUNINO.

PROCURATIONS :

- Madame Martine BEAUMOND à Madame Dominique VALERA.
- Madame Isabelle CAUET à Monsieur Jean Le PESQ.
- Madame Anna MARSIN à Madame Anna GAGLIARDI.
- Madame Hélène MARTIN à Monsieur Christian ARNAUD.

Monsieur le Maire propose Madame Dominique VALERA comme secrétaire de séance.

Madame Sylvie YEROUNIAN informe Monsieur le Maire ainsi que les Conseillers Municipaux de son enregistrement du Conseil Municipal.

Madame Sylvie PIQUENOT :

« Monsieur le Maire, vous aviez invité les Elus de « Collongue à Simiane » vous leur aviez dit que vous leur enverriez le lien pour la réunion de ce matin et il semble qu'ils n'aient rien reçu.

Monsieur le Maire : Ceci a été envoyé.

Madame Sylvie PIQUENOT : Apparemment aucun ne l'a reçu."

Monsieur le Maire interrompt la séance et renvoie les mails.

Madame Magali BRACONNOT envoie les adresses mails à Monsieur le Maire.

Monsieur Christian ARNAUD :

" Monsieur le Maire, il faudra nous préciser comment demande-t-on la parole et moi-même j'ai une intervention à faire au moment où vous le déciderez mais en début de Conseil.

Monsieur le Maire : J'ai entendu.

Madame Anna GAGLIARDI : Moi aussi, Monsieur le Maire, j'ai une intervention à faire s'il vous plait.

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole, concernant l'approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2020 y-a-t-il des questions ?

Monsieur Michel BOISRAME : Dans le procès-verbal, au dernier point qui avait été abordé, j'avais demandé quel serait le montant du SIGV suite aux services qui avaient été mis en place avec les différentes caméras et vous aviez répondu : je ne l'ai pas en tête j'en suis désolé, mais on vous le communiquera.

On ne nous l'a pas communiqué, je suppose que vous avez regardé quel était ce montant, merci.

Monsieur le Maire : Madame la Directrice Générale des Services, pouvez vous communiquer le montant, il me semble qu'on l'avait fait.

Madame la Directrice Générale des Services : D'accord, je le communique à Monsieur Michel BOISRAME."

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2020 :

- POUR : 20
- ABSTENTIONS : 4 (MM. Myriam Graziella CACCAVELLI – Michel BOISRAME – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ARNAUD.

Monsieur Christian ARNAUD : " Merci Monsieur le Maire.

Bonjour à tous, ça fait plaisir de se voir. Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux ce Conseil Municipal est bienvenue et puisque notre mandat est prolongé nous y participerons avec un esprit constructif (pour le groupe Simiane Ensemble bien sûr).

Cependant, nous regrettons que vous n'avez pas répondu à ma demande, une information faite au nom de notre groupe par mail personnel les 20, 25 Mars et 13 Avril 2020. Vous n'avez pas accusé de réception non plus.

Quand vous en avez l'obligation, en contrepartie des pouvoirs accrus qui vous ont été donnés, je vous demandais de nous informer sur les décisions prises et vous proposais même nos contributions pour aider notre Commune et ses habitants à travers cette crise. Il ne s'agit pas ici de polémiquer mais de réunir les efforts pour la Commune, en cette fin de mandat prolongé, nous sommes toujours disponibles pour cela bien sûr.

Dans un message téléphonique vous indiquiez que vous informiez les Élus comme tous les Simianais, pourtant il y a des informations qui concernent seulement les Élus comme l'état sanitaire, les coûts des opérations etc... Au passage, nous avons fait une série de questions et je pense que vous avez prévu d'y répondre pour donner une situation générale de la Commune. Je ne les énumère pas ici car c'est assez long.

En plus de l'information, nous proposons la coopération avec une concertation sur les mesures à prendre par la suite (dans les questions il y avait des propositions d'ailleurs). Par ailleurs, tous les Elus ne sont pas destinataires de ces messages qui auraient pu leurs être relayés par mail.

Pour conclure, en cette période de crise on pourrait espérer que les joutes soient mises de coté pour une plus grande unité des Elus face à la crise. Votre attitude ne s'y prête peut-être pas mais nous ne nous arrêtons pas à cela et comme je vous l'ai indiqué nous souhaitons que ce Conseil Municipal soit constructif.

Dans un article récent de La Provence, vous signalez un vote à venir pour l'achat des masques qui n'est pas prévu au Conseil. Peut-être est-ce un achat sans délibération du Conseil Municipal et dans votre présentation vous anticipez un peu trop les décisions du Conseil dont on ne doute pas de l'issue mais bon c'est une question de forme par rapport au Conseil Municipal, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Christian ARNAUD, il est bien marqué dans le message que je soumettrai au Conseil Municipal, celui qui se tient maintenant, mais je n'ai pas dit que je le faisais. Concernant les masques et les visières oui, nous avons commandé et de par la loi nous n'avons pas besoin du Conseil Municipal pour ceci sans parler de l'urgence.

Concernant vos questions, il y en a beaucoup effectivement. Je ne vais pas répondre à toutes parce que je vous engage très vivement à écrire à Monsieur le Ministre de la santé pour qu'il puisse les communiquer au Maire car nous n'avons pas les réponses sur le nombre de malades, c'est du secret médical et pour qu'il soit levé, je n'ai pas cette possibilité.

Information sur les modalités de la rentrée scolaire connue pour la crèche, école de musique etc... Ceci est très intéressant comme question par contre, il faudrait me dire quand est-ce que l'État permettra cette réouverture, je n'en sais strictement rien donc c'est un peu anticipé.

Est-il prévu après la crise de mettre à disposition gratuitement une salle municipale pour les familles qui voudraient honorer la mémoire d'un des leurs mort pendant la période de funérailles restreintes. Je pense qu'il n'y en a pas des milliers, à ma connaissance il y en a 3 qui ont eu des personnes décédées et pas du covid-19, forcément si on me demande la possibilité d'avoir une salle ou autre,

il n'y a pas de souci s'ils sont moins de 10 personnes etc... Si cela répond au règlement.

Sait-on quand le nouveau Conseil Municipal sera mis en place ? Je n'en sais strictement rien. Pour information, j'ai une réunion avec le préfet cet après midi à 15 heures qui concerne le dé confinement, peut-être que j'en saurais plus à ce moment là. J'ai appris cette réunion il y a 2 jours.

Bilan débriefing après coût de l'opération à partager. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je suis désolé.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions mais ceci est un peu à la Prévert et nous allons y passer beaucoup de temps.

Monsieur Christian ARNAUD : Très rapidement, le bilan veut dire qu'il serait intéressant que l'on soit associé au bilan qu'on peut faire une fois la crise terminée. Que les manifestations à la mémoire des morts pour les familles qui le souhaiteraient ce sera bien après la crise où ils pourront être plus de 10 pour leur permettre de se rassembler et il y avait eu une question qui concernait les employés municipaux, est-ce qu'il y a une prime de prévue pour ceux qui ont été présents physiquement sur le terrain.

Monsieur le Maire : Il y a des primes prévues oui, je ne peux pas vous donner le montant ni quand parce que les primes qui sont prévues sont liées à des surcharges de travail qui sont faites et prévues par le gouvernement et à la fin du confinement dont la date prévisionnelle sera le 11 mai 2020.

Concernant les informations, j'informe la population de façon régulière. Il y a quand même, 4 200 personnes qui reçoivent mes coups de téléphone sur une population de 5 700 habitants donc c'est surprenant, quand même, que la plupart des Élus ne reçoive pas mes appels téléphoniques.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Effectivement, moi je ne les reçois pas. J'ai téléphoné à la mairie, cela fait donc 3 semaines pour donner mon numéro de téléphone qui, je pense, est enregistré depuis très longtemps mais je ne reçois toujours rien.

Monsieur le Maire : D'accord, je réglerai ceci avec mes services.

Madame Magali BRACONNOT : Pour ma part, moi non plus je ne reçois pas ces informations-là et je suis un peu surprise en tant que conseillère municipale que mon numéro de téléphone n'ait pas été inscrit d'office sur cette liste-là.

Monsieur le Maire : Sachez Madame Magali BRACONNOT, que ce n'est pas le Maire avec ses petites mains qui inscrit les numéros de téléphone et qui les envoie à Paris pour que ce soit retranché sur le site.

Madame Magali BRACONNOT : Il serait bien que les Élus aient les informations, ou au moins considérer les Élus.

Monsieur le Maire : Pensez-vous franchement que je ne considère pas les Élus ? Juste avant ou après la réunion avec le Préfet, je me pencherai avec mes petites mains sur un ordinateur pour pouvoir échanger avec Paris pour que vos numéros de téléphones soient intégrés à la base de données.

Madame Magali BRACONNOT : C'est très gentil.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Je suis dans le même cas, je ne suis apparemment pas dans la liste non plus.

Madame Dominique VALERA : Nous avons un site sur lequel est établi une liste d'appels pour les cas de crise ou de problème etc... Cela partait sur une base du volontariat, les gens s'inscrivaient volontairement.

J'ai eu l'occasion de répéter lors de toutes les réunions de quartiers, que ceux qui n'étaient pas inscrits pouvaient le faire en s'inscrivant auprès de la Mairie alors aujourd'hui, nous avons demandé aux services de la mairie de prendre la liste des personnes non inscrites.

Monsieur le Maire a, d'ailleurs lors d'un message téléphonique indiqué, que ceux qui ne reçoivent pas ces messages doivent le signaler en mairie. Il faut rajouter cette liste à la liste des 4 200 personnes qui sont déjà inscrites.

Nous ne pouvons pas le faire pour chacun à chaque fois, nous attendons d'en avoir un certain nombre et à ce moment-là, on vous réinscrira mais je vais voir pour que cela soit fait au plus tôt pour toutes les personnes non inscrites et je vous demande si vous en connaissez d'autres de leurs demander de téléphoner à l'accueil de la mairie. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anna GAGLIARDI pour une intervention.

Madame Anna GAGLIARDI :

« Bonjour à tous, tout d'abord je me réjouis de vous voir en bonne santé. Puisque les circonstances font que l'on se retrouve dans les mêmes conditions qu'en Février cela me donne l'opportunité de répondre à Monsieur Christian ARNAUD et Monsieur Michel BOISRAME.

En effet, je voudrais revenir sur la remarque de Monsieur Christian ARNAUD concernant le virement de 200 000 euros qui n'a pas été effectué. Dans un souci de transparence que ce soit envers les Simianais, envers les membres actuels ou aux futurs membres du Conseil Municipal, je tenais à informer toute l'assemblée qu'à l'issue du dernier Conseil et pour ne pas le mettre en porte à faux je suis directement allé trouver Monsieur Christian ARNAUD pour lui demander pourquoi il m'avait posé cette question car je ne comprenais pas.

Voici la réponse que j'ai apportée le soir du Conseil à Monsieur Christian ARNAUD :

Les chapitres virement à la section d'investissement et virement à la section d'exploitation sont des opérations d'ordre, de sections à sections qui ne donnent pas lieu à émissions de titre ou de mandat. Ces chapitres budgétaires sont particuliers sans réalisations et de ce fait, sans écritures comptables. Il est vrai Monsieur Christian ARNAUD que cela fait un certain nombre d'années que vous n'êtes plus aux affaires et il est peut-être normal que ce détail vous ait échappé.

Concernant la commission des finances, oui elle aura bien lieu cette année encore, comme l'année dernière pour vous présenter les orientations budgétaires 2020 de la commune mais, pour le vote du compte administratif, une réunion ne s'imposait pas. Il s'agit uniquement de constater des résultats, résultats validés par la perception.

Oui Monsieur Michel BOISRAME, les résultats cette année sont très bons et vous le soulignez, ils le sont car nous avons eu plus de recettes c'est vrai, mais Monsieur Michel BOISRAME vous oubliez de dire que l'art de faire un budget

n'est pas seulement de comprimer des dépenses mais c'est aussi de prévoir avec prudence les recettes.

C'est ce que nous avons fait tout au long de l'année avec le service comptable de la mairie. Nous avons été prudents dans l'estimation des recettes et rigoureux pour le suivi des encaissements ce qui demande une bonne gestion des finances de la mairie.

Je prendrai encore quelques instants supplémentaires pour répondre à vos propos Monsieur Michel BOISRAME puisque vous soulignez, et je vous en remercie, mon habilité à faire sauter les chiffres d'une colonne à une autre.

Je suppose d'ailleurs que vous parlez de lignes, non pas de colonnes, puisque je le rappelle le budget est voté par chapitre ou colonne pour Monsieur Michel BOISRAME, et non par ligne et qu'il est d'usage de pratiquer des virements de crédits à l'intérieur du chapitre et donc de ligne à ligne pour faciliter le fonctionnement et le suivi des dépenses des services. C'est un procédé tout à fait légal que vous avez largement utilisé et pratiqué au cours de votre court mandat.

Je tenais juste à vous le rappeler. Merci.

Monsieur le Maire : Nous passons au Conseil Municipal.

Tout d'abord, je tiens à informer le Conseil Municipal des mesures prises :

Dès le déclenchement de l'alerte, nous avons fait des messages à la population régulièrement qui ont commencé d'ailleurs en Février. À partir du 13 Mars, nous avons commencé à fermer les bâtiments municipaux où les rassemblements étaient interdits.

Nous avons mis en place un plan de continuité d'activité des services, avec le télétravail pour ceux qui pouvaient le faire, des horaires adaptés et des mesures barrières.

Nous avons appelé tous les seniors et les personnes isolées tous les deux jours. Nous avons mis en place un numéro de téléphone dédié au covid-19.

Nous avons mis en place une garderie pour les enfants des personnels soignants, de sécurité, au domaine des Marres.

Nous avons désinfecté et fermé tous les bâtiments municipaux hors centre aéré et mairie centrale.

Nous avons procédé à une désinfection devant les commerces, les cabinets médicaux et aux points de collecte.

Nous avons créé avec le SIGV un centre de consultation médicale au centre Guy Drut de Bouc-Bel-Air.

Nous avons distribué des informations utiles à toute la population concernant le covid-19.

Nous avons fourni et distribué des visières à toute la population, il reste une commande qui devrait arriver le 20 pour la distribution.

Nous avons décidé de rétablir le repas mensuel avec les seniors qui seront livrés à domicile.

Nous avons modifié la régie du CCAS pour permettre l'achat de courses aux particuliers et à l'issue nous nous faisons rembourser.

Nous avons décidé de proposer au Conseil Municipal la création via la chambre de commerce des bons d'achats qui seront distribués à la population pour maintenir nos commerces.

Nous allons proposer aussi le fond solidaire avec le Conseil Départemental et la chambre des commerces pour réaliser des prêts à taux zéro aux artisans et aux commerçants.

Nous avons mis en place l'inscription des écoles en ligne.

Nous avons, via le télétravail, fait des auditions virtuelles des enfants de l'école de musique retransmises à la maison de retraite.

Ce matin, nous sommes en train de tester les personnels municipaux qui devront ou doivent agir au niveau de l'école en vue de la reprise des cours. »

1 - AFFAIRES GENERALES :

1.1 OBJET : DÉFINITION DES RÉGLES D'ORGANISATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE PAR VISIOCONFÉRENCE.

Monsieur le Maire :

« L'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 permet de faire les réunions du conseil municipal en visioconférence. Toutefois il appartient à l'assemblée délibérante de préciser au cours de cette première réunion, les conditions de la tenue du conseil à distance, et notamment :

- Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats.
- Les modalités de scrutin.

La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la plateforme « go to meeting ». L'identification des participants se fera par appel nominatif. Les débats seront accessibles au public de manière électronique via le site internet et la Page Facebook de la collectivité. »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.2 OBJET : MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE DE SERVICE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MOBILISÉS DANS LE CADRE DU CORONAVIRUS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Léonard BALDOCCHI.

Monsieur Léonard BALDOCCHI :

« Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement à l'association des infirmiers libéraux de Gardanne et communes environnantes un véhicule de service (Ford Fiesta) dédié aux patients atteints du covid-19 sur la commune.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Juste une question pratique, je voulais savoir jusqu'à quelle date cela resterait en vigueur mais vous avez répondu en partie jusqu'à la fin du confinement.

Monsieur Léonard BALDOCCHI : C'est cela, jusqu'à la fin de la crise sanitaire. »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3 OBJET: ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT MUNICIPAL VISANT À SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL.

Monsieur le Maire :

« Les chambres de commerce et d'industrie sont des établissements publics à caractère administratif de l'État qui assurent une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services et ont vocation à collaborer avec toutes les collectivités locales pour contribuer au développement économique de leur territoire.

Dans ce cadre, elles proposent aux communes un contrat d'accompagnement municipal afin de préciser les conditions d'une action permanente, pragmatique et efficace.

Dans ce contexte de crise, il nous est apparu opportun d'être accompagné de professionnels pour nous aider à soutenir le tissu économique local.

Ce contrat d'accompagnement municipal, qu' il est proposé de signer, comporte trois volets :

- Le conseil et l'accompagnement global : apport de données économiques, diagnostic...
- L'animation de la vie économique locale : présence mensuelle de la CCI en mairie, soutien aux manifestations ...

- Le développement des projets : tels que les chèques cadeaux : opération sur laquelle nous reviendrons

Il est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable à compter de la date de signature, et sera décliné en autant d'actions que de besoin. Son coût est de 3 000 €.

Monsieur Dominique FERREN : Il est noté que l'adhésion coûte 3 000 €, j'aimerais connaître le montant de toutes les autres interventions de la chambre de commerce ? Est-ce qu'il y aura d'autres versements qui seront faits dans le cadre de cette délibération ou est-ce qu'il y aura d'autres délibérations à chaque fois qu'il y aura d'autres frais d'engagés ?

Monsieur le Maire : Actuellement, il y aura des frais engagés qui sont un pourcentage du coût de l'opération mais nous y reviendrons pour les chèques cadeaux. Autrement, c'est le Conseil Municipal qui décidera.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Quand vous parlez des actions complémentaires de type chèques cadeaux ou formation c'est soit l'un soit l'autre ?

Monsieur le Maire : Non ça peut être les deux. Dans tous les cas il faut être adhérent.

Monsieur Christian ARNAUD : Si j'ai bien lu la convention, dans les actions 2 et 3 il est mentionné une première action qui n'est pas citée, qui est en cours de discussion. Est-ce que vous pouvez préciser cet aspect des choses ?

Monsieur le Maire : Elle est dans l'ordre du jour (Point 1.4). »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4 OBJET : OPERATION DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET AU COMMERCE LOCAL EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE EXCEPTIONNELLE LIEE AU COVID -19.

Monsieur le Maire :

« Dans le cadre du contrat d'accompagnement municipal, il est proposé une action spécifique pour répondre au besoin de la commune de soutenir les commerces et artisans locaux en difficulté pendant cette période de crise tout en faisant bénéficier la population d'une aide directe en l'impliquant à consommer local. C'est le dispositif « chèques cadeaux » que nous proposons au vote ce jour.

Concrètement à partir du 11 Mai, un courrier va être adressé à tous les foyers Simianais avec à l'appui 5 chèques d'une valeur unitaire de 10 € à valoir chez les commerçants et artisans de la commune (hors commerces effectuant de la vente de boissons à consommer sur place, tabac et professions libérales) jusqu'au 31 octobre 2020.

La commune versera donc la somme de 133 500 € sur un compte séquestre dédié à cette opération et géré par la chambre de commerce et d'industrie permettant le remboursement des artisans et commerçants en fonction de l'utilisation des chèques.

Les établissements éligibles doivent s'inscrire à l'opération pour pouvoir accepter les chèques ou cartes cadeaux : Inscription par l'interface web spécialement créée pour l'opération avec enseigne, adresse, contact, mail, Siret, Iban.

Madame Magali BRACONNOT : J'ai bien compris que c'était une question de solidarité avec les commerçants de Simiane et je trouve cela très bien, est-ce que l'on ne pourrait pas pousser un petit peu plus loin la solidarité en mettant à disposition en mairie une boîte pour que les personnes qui n'ont pas l'intention d'utiliser ces bons-là, puissent consacrer cette somme à faire un don à une association comme « Les Restos du cœur » ou autres.

Monsieur le Maire : Ma réponse est non car dans ce cas-là c'est une subvention que l'on ferait aux « Restos du cœur » ce n'est pas l'objet de la chambre de commerce. Donc, là, c'est un don caritatif que la mairie peut faire comme toutes autres associations, mais pas via des chèques cadeaux qui sont dévolus à une utilisation précise.

Madame Magali BRACONNOT : Ce sont des bons nominatifs ?

Monsieur le Maire : La chambre de commerce ne peut pas utiliser cet argent pour le donner à une association caritative.

Madame Magali BRACONNOT : Ces chèques sont nominatifs ou peut-on les donner à quelqu'un ?

Monsieur le Maire : Non, chacun s'inscrit mais pour ceux qui vont en bénéficier ce sera nominatif.

Monsieur Michel BOISRAME : Il s'agit de donner une valeur de 50 € par foyer or il y a des foyers qui sont composés d'une personne, d'autres de deux personnes, d'autres de quatre personnes etc... et je me pose la question s'il ne serait pas mieux de faire une véritable équité.

Monsieur le Maire : il serait tellement long de faire une convention en disant Monsieur T. à droit à 100 €, Monsieur V. lui à 25 € etc... Puis ce sont des chèques de 10 € donc il faudrait des comptes ronds. Ceci est trop délicat et trop dur, pour moi il y a urgence.

C'est-à-dire que dès que les commerces vont rouvrir, si nous n'avons pas une réactivité certains baisseront le rideau définitivement. Il faut pouvoir les aider très rapidement.

Je sais bien intellectuellement que c'est ce qu'il faudrait faire, or par souci de réactivité nous n'avons pas les moyens de le faire.

Monsieur Michel BOISRAME : En tant que Conseiller Municipal je suis actif pour des missions de ce genre je reste disponible en cas de besoin.

Monsieur Christian ARNAUD : il y a des commerces qui sont restés ouverts notamment les commerces de bouches, et d'autres qui sont restés fermés. Ne peut-on pas favoriser ceux qui sont restés fermés ?

Monsieur le Maire : Je comprends ce que vous voulez dire, j'ai fortement hésité c'est-à-dire, exclure certains commerces qui sont restés ouverts pour favoriser ceux qui ont été fermés, par contre ceux qui sont restés ouverts ont pris des risques donc, par souci d'équité, il est très délicat au niveau de la chambre d'industrie des commerces et d'une mairie de dire : tel commerce non, tel commerce oui. Quoi qu'il arrive cet argent doit redynamiser le commerce sur la commune.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Cela veut dire que tout ce qui concerne la restauration pourra bénéficier de ces chèques-là ?

Monsieur le Maire : Oui et non, si vous avez bien écouté c'est-à-dire qu'évidemment quelqu'un qui fait de la restauration y aura droit mais ces chèques ne sont pas dévolus pour acheter de l'alcool à consommer, donc dans les bars, et je ne peux pas dire que l'argent des contribuables va servir à être utilisé au comptoir ou pour fumer etc...

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Concernant les chèques cadeaux Monsieur le Maire, quand on fait le total le chèque cadeau revient à 3 € l'unité ce qui me semble assez cher quand même.

Monsieur le Maire : La chambre d'industrie et de commerce prend un pourcentage sur la somme lorsqu'ils font des chèques, de l'ordre de 5 à 6% il me semble.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Donc c'est la chambre de commerce qui édite ces chèques ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.5 OBJET : PARTICIPATION AU FONDS TERRITORIAL ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DES COMMERCE ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ.

Monsieur le Maire :

« Le Département des Bouches du Rhône et la Métropole viennent de créer un fonds territorial et solidaire afin de soutenir les entreprises les plus vulnérables dans cette période de crise exceptionnelle. Ce fonds s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs de l'État et de la Région. Son financement peut être abondé par les communes.

Il est proposé au conseil municipal de participer financièrement à hauteur de 100 000 € en direction des entreprises Simianaises.

Ces aides aux entreprises prendront la forme d'avance à taux zéro remboursable sur 18 mois pour les entreprises de moins de 20 salariés (commerçants, artisans, professions libérales) l'aide pourra atteindre 2 500€ par emploi.

Ce fonds sera mobilisable via la plate forme gérée par la chambre de commerce et d'industrie sous 30 jours.

Monsieur Christian ARNAUD : C'est la chambre de commerce et d'industrie qui décide si telle ou telle entreprise est en difficulté, ce ne sont pas systématiquement toutes les entreprises si je comprends bien, et deuxième question, quelles sont les modalités de répartition. Est-ce que la commune va apporter un pourcentage supplémentaire sur l'aide apportée par les institutions que vous avez citées ?

Monsieur le Maire : Si une mairie comme la nôtre met 100 000 €, le minimum est 2 € par habitant. Si nous mettons 100 000 €, nous aurons au moins 100 000 € pour les commerçants de Simiane.

Monsieur Christian ARNAUD : C'est une aide qui vient en complément des prêts garantis par l'État à 90% que font les banques aux entreprises ?

Monsieur le Maire : Oui, par contre je tiens à dire que la répartition se fera par un ordre chronologique, la démarche sera beaucoup plus simplifiée puisque nous aurons une commission d'attribution où notre élu chargé aux commerces **Monsieur Robert CANAMAS** représentera la mairie de Simiane-Collongue, et au fur et à mesure des prêts cette commission sera convoquée, par visioconférence ou non je ne sais pas, pour définir et débloquer les prêts. Ce qu'il nous faut c'est de la réactivité.

Je suis persuadé qu'un certain nombre, notamment chez les auto entrepreneurs, vont fermer boutique très rapidement si on ne fait rien.

Monsieur Christian ARNAUD : Je suis tout à fait d'accord, juste une dernière remarque, si vous dites dans l'ordre chronologique, il faut laisser un certain temps, une semaine ou deux, pour rassembler toutes les demandes pour pas que les petites entreprises soient lésées.

Monsieur le Maire : Normalement c'est cumulable et surtout accessible aux auto entrepreneurs. C'est plus large, plus souple et surtout plus rapide. Ce que

l'on cherche c'est la réactivité. Ceci se fera peut-être au fil de l'eau. Quoi qu'il en soit il y a une notion d'urgence et ces fonds vont être débloqués et peut être dès maintenant d'ailleurs.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Je voulais savoir comment vous allez informer toutes les entreprises de cette disposition qui, à mon sens, est une très bonne chose ?

Monsieur le Maire : Actuellement nous avons déjà informé la population, nous écrivons un courrier à chaque entreprise que nous connaissons pour les informer de cette disposition. Nous avons informé l'association des commerçants, nous l'avons inscrit sur les plate formes, sur le Facebook, je crois que l'on ne peut pas faire mieux.

Je tiens à dire qu'il faut absolument que l'on aide nos commerçants pour qu'ils survivent. »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. URBANISME ET TRAVAUX :

2.1 OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EN VUE DE L'ALIMENTATION DES ABORDS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilbert ZUNINO.

Monsieur Gilbert ZUNINO :

« Il convient de finaliser l'aménagement des abords de la maison des associations par la mise en service des nouveaux équipements : éclairage du parking, alimentation électrique de la plate forme élévatrice et borne de recharge des véhicules électriques.

Ces travaux nécessitent une extension du réseau électrique. Un raccordement était possible et rapide à proximité du portail avenue du Roussillon. Cependant,

le raccordement devait passer sur une propriété privée et la commune n'a pas eu l'accord du propriétaire.

Aujourd'hui, une autre solution a été trouvée en passant par une parcelle communale plus éloignée ce qui rend le projet plus onéreux.

Pour permettre la réalisation de cette extension de réseau, une convention de servitude doit être signée avec ENEDIS, c'est l'objet de la délibération qui est soumise aujourd'hui au vote du Conseil Municipal.

Le montant de cette convention pour ce raccordement est de 6 207,17 €.

Monsieur Gilbert MAGNAN : Ma question se divise en deux parties : Quel était le point de désaccord de la non-validation du propriétaire ? Et quel est le surcoût éventuel de ce raccordement ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Le désaccord du propriétaire qui jouxte la Maison des Marronniers est qu'il y avait une partie privative de 6m² qui n'avait pas été transférée dans le domaine public à l'époque, donc, cette personne a refusé de faire un bout de tranchée sur cette parcelle qui ne représente rien, c'est pratiquement 50 cm de large sur 100 de haut donc à peu près 2 m².

Il a refusé, donc à partir de là ce projet qui coûtait à peu près 1 400 € du fait du rallongement de cette tranchée pour passer ailleurs va coûter la somme de 6207,17€.

Monsieur le Maire : Je dois dire que dans ce cas de figure, l'intérêt général n'a pas été préservé par le propriétaire en question et cela est dû à ce que nous avons des voiries qui n'ont pas été transférées. À l'époque la mairie a fait des trottoirs, des pistes cyclables et des routes sur ces parcelles, puisque cela devait être transféré. Or, les actes n'ont jamais suivi et donc sur le cadastre c'est toujours privé.

Enedis dit que sur le cadastre c'est privé donc pour nous c'est privé. Le propriétaire a refusé pour des raisons politiques je tiens à le dire.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Je voulais juste savoir si la servitude était avec Enedis ?

Monsieur le Maire : C'est du domaine privé communal. Donc comme c'est du domaine privé communal, il doit y avoir une servitude. Si cela avait été du domaine public il n'y aurait pas eu besoin de servitude.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Je voulais rajouter une information concernant cette délibération, la personne en l'occurrence n'a jamais été contre le passage d'Enedis sur sa parcelle.

D'ailleurs Monsieur Gilbert ZUNINO, il y a un tout à l'égout qui a été raccordé il y a peu de temps pour la Maison des Associations auquel il ne s'est pas opposé. C'est simplement qu'il a vu des personnes d'Enedis débarquer, lui disant nous allons faire des travaux chez vous.

Or il n'était pas au courant, ne savait pas ce qui allait être fait sur sa parcelle et aurait aimé avant toutes choses qu'on lui présente un plan, un projet et cette personne aurait sûrement accepté le passage.

Monsieur Gilbert ZUNINO : Madame Sylvie YEROUNIAN, c'est moi qui ai suivi tout le chantier de la Maison des Marronniers. Lors de la mise en place du mur, nous sommes allés voir cette personne pour simplement fixer deux écrous sur le pilier au portail. Déjà il avait refusé ; c'était la première des choses.

Concernant la mise en électricité de la Maison des Marronniers, je suis allé voir son épouse en premier pour discuter avec elle, elle n'y voyait aucun problème sauf que quand elle en a parlé à son mari, l'avis a été complètement négatif. Il n'a pas voulu que l'on passe sur cette partie privative. Donc je connais très bien le dossier, cette personne-là a été franchement désagréable depuis le début.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Je ne rentre pas dans la polémique mais je pense que s'il y avait eu concertation bien avant, étant donné que vous avez déjà fait le tout à l'égout, cela serait passé.

Monsieur Gilbert ZUNINO : Il n'y a même pas eu besoin de son autorisation pour installer le tout à l'égout puisque les travaux ont été très rapides.

Monsieur le Maire : Madame Sylvie YEROUNIAN je tiens à dire que j'ai écrit personnellement à cette personne. Je lui ai téléphoné quatre fois, je suis tombé sur sa messagerie à chaque fois. Il n'a pas dénié rappeler, il n'a pas dénié répondre aux courriers, y compris au courrier en recommandé. Il a toujours dit

non. Cette attitude est ce qu'elle est, c'est bien dommage pour les Simianais mais dire qu'il n'avait pas les informations cela est faux. »

- POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2 OBJET: CONVENTION ENTRE CELLNEX FRANCE ET LA COMMUNE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE AVEC L'OPERATEUR BOUYGUES TELECOM.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE.

Monsieur Philippe CHANTRAINE :

« Le Conseil Municipal a délibéré le 05 Avril 2019 pour l'installation d'une antenne relais au niveau du stade communal. Devant l'inquiétude générée par l'implantation située à proximité du collège, il a été demandé à la société Bouygues de rechercher un nouveau site.

Ainsi, la société CELLNEX France propose à la commune une nouvelle convention afin d'étendre sa couverture de téléphonie mobile en installant un nouveau relais de télécommunication sur une parcelle communale sur le site du service technique.

Cette installation d'équipements téléphoniques sur cette parcelle permet à la commune non seulement de développer son réseau téléphonique mais également d'offrir une meilleure couverture pour ses habitants.

L'occupation du domaine public permet à la commune de percevoir un loyer annuel de 8 000 € TTC par an indexé de 1% au 1^{er} janvier de chaque année. Si un autre relais vient s'ajouter à cette antenne, une autre redevance sera perçue et s'élèvera à 3000 € net TTC. La convention est d'une durée de 12 ans renouvelable et cette nouvelle convention abroge la précédente.

Le gain pour la commune est de 8000 €/an + 3000 € si autre opérateur.

Madame Sylvie PIQUENOT : Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé auprès des Simianais à faire une réunion de concertation sur les nouvelles propositions de lieux. 4

78

Vous l'avez fait par le courrier ou par mail, et par communiqué vous avez dit : « Afin de lever toutes les inquiétudes et répondre aux interrogations légitimes des Simianais » vous vous étiez engagé à communiquer une étude ANFR commandée par la municipalité.

À notre connaissance, vous n'avez rien fait de tout cela, et n'avez pas respecté ces engagements faits aux Simianais.

Vous proposez d'ajouter une antenne sur le site du service technique, donc nous nous interrogeons sur le cumul des impacts pour les agents du service technique et les Simianais, d'autant plus qu'il me semble que vous avez un projet d'école à proximité.

La réponse à ces questions est d'autant plus importante car nous savons bien que ces antennes vont très rapidement être le support de la 5G et l'impact sur le monde vivant est encore à l'étude.

Nous savons que la couverture téléphonique sur Simiane n'est pas parfaite et que certains habitants sont en attente d'être mieux desservis mais ne croyez-vous pas, quand même, que l'urgence actuelle est ailleurs et que la crise sanitaire que nous vivons mérite que nous, Élus ne prenions jamais des décisions qui risquent de menacer la santé de nos concitoyens.

Alors Monsieur le Maire, nous vous demandons de reporter cette décision, pour prendre le temps de concerter avec les Simianais comme vous vous y étiez engagé et surtout de ne pas engager la commune sur la mise en place de la 5G tant que les études d'impacts ne sont pas rendues.

Monsieur le Maire : Cela perturbait un nombre de personnes lorsque trois ou quatre mois après avoir pris la décision nous avons dit aux personnes : Vos enfants sont en danger.

1) J'ai demandé à ce que l'on déplace, ceci a été déplacé et sans impacts supplémentaires puisqu'il y a déjà une antenne. Je rappelle que ça ne se cumule pas lorsqu'il y a deux antennes.

S'il y a un impact, un danger, il aurait été bon pendant l'ancienne mandature où vous étiez adjoint, de le dire. Y compris de se soucier des personnels municipaux puisque vous l'avez mis là-bas. Donc il n'y a pas d'impact à ce niveau-là.

2) Concernant les services techniques, si vous avez bien lu mon programme et je pense que vous l'avez fait, vont être déplacés.

Madame Sylvie YEROUNIAN : L'inquiétude concerne aussi la 5G qui va venir aussi d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Concernant la 5G, Madame Sylvie PIQUENOT, je vous engage à bien regarder comment cela se passe en France.

Vous avez une antenne, là-dessus, l'opérateur met ce qu'il veut tant que l'État Français stipule que ça répond aux normes de la téléphonie. Lorsque vous avez mis cette antenne, il y avait la 2G, mais la 3G est arrivée, la 4G est arrivée.

Est-ce qu'on va demander aux mairies d'interdire la 4G ? Non, s'il y a une antenne ce n'est pas la mairie qui peut faire quoi que ce soit là-dessus c'est le ministère. La mairie c'est uniquement le fait qu'il y ait une emprise au sol et nous donnons l'autorisation de cette emprise pour une antenne.

Nous ne donnons pas une autorisation pour une exploitation de 5G.

Madame Sylvie PIQUENOT : Justement, nous savons que la 5G arrive et nous n'avons pas toutes les garanties pour l'instant.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord avec vous d'ailleurs tous les hôtels actuels peuvent mettre la 5G, je vous engage très vivement à écrire au Gouvernement mais pas à la mairie car nous n'avons pas la main.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Avant de vous lire une petite information, j'ai une question à vous poser. Je voudrai connaître la hauteur du mas s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un mas sans bord de 25 mètres je crois.

Madame Sylvie YEROUNIAN D'accord, donc c'était exactement la même antenne qui était prévue au Skate Park, aura-t-on six opérateurs qui pourront se brancher dessus comme précédemment ?

Monsieur le Maire : Possible, là c'est trop technique je ne connais et ne sais pas.

Madame Sylvie YEROUNIAN : D'accord, alors nous trouvons que cette délibération concernant l'installation d'une antenne 5G n'a rien à faire dans ce Conseil Municipal au vu de la gravité de la crise sanitaire qui touche notre pays.

De plus, lors de notre Conseil Municipal du 05 Avril 2019, notre groupe a voté contre l'installation de cette antenne du fait du manque d'information.

Aujourd'hui nous voterons à nouveau contre au vu de l'emplacement retenu sachant que des habitations se trouvent dans le périmètre ainsi qu'un EHPAD. Et même s'il se trouve un peu plus loin que le premier projet d'emplacement il y a un collège et un complexe sportif. Dans un futur proche se trouvera un nouveau groupe scolaire et les seniors.

Ils seront construits juste en dessous de cette antenne et nous allons rencontrer les mêmes problèmes que précédemment. De plus, à cet endroit-là nous avons déjà une antenne relais.

Pourquoi en faut-il une deuxième ?

À ce jour, Simiane-Collongue est bien équipé. Nous nous trouvons entre la 4G et la Fibre. Simiane-Collongue peut attendre des jours meilleurs pour trouver un emplacement adéquat, qui convienne à tout le monde et qui préserve la santé de tous.

Monsieur le Maire : L'antenne n'est pas dangereuse mais la connexion est mauvaise lorsqu'elle est cherchée en permanence. Sachez que ce n'est pas tenu actif, c'est-à-dire que s'il y a déjà une antenne et vous en mettez une deuxième cela ne changera strictement rien au niveau des ondes. Il n'y a pas de concentration, c'est-à-dire que ce n'est pas additionnel.

Ce projet-là était déjà en cours et vous le saviez par rapport aux anciens Conseils Municipaux, comme quoi nous avons refusé l'implantation au niveau du Skate

Park. On cherchait une nouvelle implantation de façon rapide puisque ceci est une continuité d'avant la crise sanitaire. Sachez que le covid-19 n'arrête pas ce qui était en cours, heureusement d'ailleurs.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Bien évidemment, mais je trouve qu'on aurait pu tous se concerter avant de remettre cette délibération en Conseil Municipal. »

- POUR : 16

- CONTRE : 10 (MM. Christian ARNAUD - Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

Madame Dominique VALERA :

« J'incite les personnes qui ne reçoivent pas les messages vocaux, à contacter la mairie afin de donner leurs numéros de téléphones pour être inclus au plus tôt sur les listes.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire, après votre réunion avec le préfet cette après-midi, pouvez-vous nous tenir informé s'il vous plaît pour la reprise des écoles et surtout pour la restauration, qui me paraît quand même assez importante.

Monsieur le Maire : Nous avons déjà étudié le cas puisqu'il doit y avoir des mesures de prises par exemples les distances entre chacun etc... Le problème ne se pose pas actuellement car l'éducation nationale nous a informés qu'il n'y aura pas plus de 15 élèves par classe sur une classe de 30 élèves. Quoiqu'il arrive tous les enfants ne pourront pas être scolarisés en même temps.

Je ne sais pas la teneur de la réunion, que nous aurons avec le préfet cette après-midi.

Madame Dominique VALERA : Tout simplement pour éclairer tout le monde, il y a un Conseil d'école qui va se tenir ce soir à l'école maternelle et pour l'école élémentaire demain mais toutes les informations sont sur le portail famille

Madame Myriam Graziella CACCARELLI, ainsi que sur le site internet de la mairie.

Monsieur le Maire : Plusieurs Maires ne vont pas ouvrir les écoles. C'est à la responsabilité du Maire, ce n'est pas une obligation pour l'instant. On ne peut garantir zéro risque à nos enfants.

L'état demande à ce que les personnes puissent reprendre le travail par ce que nous sommes en récession, nous ne pouvons rester confiné car l'économie du pays est impactée et c'est un discours que je peux comprendre.

Pour se faire, les enfants doivent retourner à l'école. Par contre, ça ne sera que 50 % et cela ne correspondra pas à une semaine travaillée. Il est bien spécifié que les enfants vont travailler mais qu'il n'y aura pas le bouclage scolaire.

Tout ceci ne veut pas dire la fin du confinement. Même si nous sommes en zone verte, cela ne veut pas dire plus de cas de corona virus, le facteur viral est toujours là.

Après la réunion de cette après-midi, évidemment je diffuserai l'information.

Cela a été un peu chaotique, j'étais surpris car on était plus de quarante. Il y a eu une certaine fluidité mais il y a des problèmes de connexion pour certains et certaines donc vivement qu'il y ait les antennes supplémentaires.

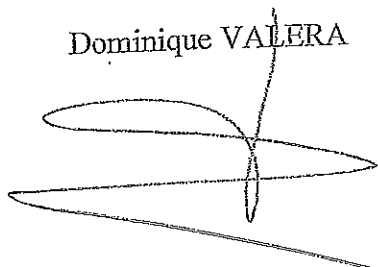
Je tiens à dire qu'il y a des personnes qui n'ont pas reçu la connexion mais qui était connectées.

Je pense donc qu'il y a eu : soit des problèmes avec ma boîte mail outlook car je sais qu'il y a des problèmes avec certains opérateurs, soit des invitations Go to Meeting qui sont allées dans les spams car cela arrive fréquemment.

Je vous remercie, prenez soin de vous, portez-vous bien et j'espère que l'on aura un prochain Conseil Municipal un peu plus réaliste si on peut dire. »

La séance est levée.

La secrétaire de séance,
Dominique VALERA



Le Maire,
Philippe ARDHUIN

